

**Présents** : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE.

**Absent (excusé)** : Jérôme THIAFFEY-RENCOREL.

**Secrétaire de séance** : Laurent GEVAUX.

Ordre du jour : Convocation le 11 octobre 2021

- 1) Approbation du compte rendu du 10 septembre 2021,
- 2) Suivi des dossiers d'urbanisme,
- 3) Finances : décisions modificatives,
- 4) Service déchets CCVT : validation RPQS,
- 5) Syane : servitudes,
- 6) Personnel : lignes directrices de gestion,

- 7) Suivi de travaux,
- 8) Organisation du 11 novembre,
- 9) Informations et questions diverses,

	Points abordés	Décisions prises	Points à revoir
1	Approbation du compte rendu du 10 septembre 2021	Approuvé	
3	Décision modificative - budget principal 2021	Avis favorable pour la décision modificative suivante : - + 500 € au compte 739223-014 - - 500 € au compte 022-022	
3	Décision modificative - budget annexe alpages 2021	Avis favorable pour la décision modificative suivante : - + 24595.20 € au compte 2132-21 dépenses - + 17504.64 € au compte 1323-13 recettes - + 11669.76 € au compte 238-23 recettes	
4	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets 2020 de la C.C.V.T .	Le rapport a été présenté.	
5	Création de servitudes au bénéfice du Syane pour le passage de la fibre.	Avis favorable pour la création de servitudes de passage sur les parcelles communales A n°2455, B n°3149, B n°3145, B n°3219, B n°3215, B n°3221, B n°3217	
7 b)	Installation d'un défibrillateur	Avis favorable pour un montant de 2207,26 € HT et avec un contrat d'entretien de 85,40 € HT avec l'entreprise CHUBB de Pringy.	
7 g)	Devis de Bruno Barret pour une piste forestière à Sur Cons	Avis favorable pour un montant de 4900 € HT.	
9	Changement de nom de la page « facebook ».	Avis favorable pour l'appellation « l'écho du Charvin »	

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS :**

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>	<u>Fait le :</u>
7 i)	Revoir la convention de location de la salle des fêtes	Les élus				
8	Réfléchir sur le revêtement de la placette devant la mairie	Les élus				

### **3. Finances : décisions modificatives**

Le Trésorier de Thônes a fait parvenir à la commune les notes annuelles qu'il attribue pour les différents budgets.

Demande de déblocage de subventions pour travaux auprès du Département et de la Région.

### **5. Syane : servitudes**

Le Syane est chargé du développement de la fibre au niveau du territoire de la Haute-Savoie. Un certain nombre de servitudes doivent être établies pour permettre son passage sur les terrains communaux.

### **6. Personnel : lignes directrices de gestion**

Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Deux objectifs :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021).

C'est le document de référence pour la GRH de la collectivité car il établit pour chaque thématique un état des lieux et un listing des outils à mettre en œuvre. Les thématiques sont les suivantes :

- \* personnel de la collectivité : services, répartition homme/femme, âge, organigramme, fiches de poste.
- \* conditions de travail : temps de travail, santé et sécurité, règlement de formation, entretiens annuels, prestations sociales.
- \* politique salariale et prospective : départ à la retraite dans les 10 ans, assurance risques statutaires, médecine de prévention, plan d'égalité homme/femme, politique de recrutement, régime indemnitaire, politique d'avancement

### **7. Suivi de travaux**

a) RET :

Une réunion a eu lieu entre la RET et la commune du Bouchet-Mont-Charvin.

Quelques points à retenir :

- Aujourd'hui 84 % de la haute tension de la commune est enterrée ainsi que 73,7 % de la haute tension.
- Le critère des incidents a diminué et le bouclage avec la commune de Manigod va améliorer ce chiffre.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les travaux programmés engagés ne bénéficieront plus d'annuités.

- 2 secteurs ont été recensés comme mal alimentés.
- Au niveau de l'éclairage public, la consommation a diminué de 80 % depuis 2015. 100 % de l'éclairage public est en led.

c) Voirie :

La fin des travaux sur le ruisseau des Pécheux est prévue pour fin octobre.

d) Ecole-Mairie :

Les barrières ont été posées ainsi que la rampe pour aller à la salle de l'horloge.

e) Cimetière :

Un devis a été demandé pour changer l'ouverture des urnes du columbarium.

L'entreprise Piot a été relancée pour le crépi du mur du cimetière.

f) Déneigement :

Le devis de Monsieur Bruno BARRET est signé pour le remplacement de l'employé communal durant la période de déneigement. Celui de BEBER TP est également signé pour le passage de la fraise à neige dans le village.

h) Equipements cantine :

Une demande de subvention auprès du Ministère de l'agriculture dans le cadre du bonus relance a été déposée pour des équipements de cantine.

i) Salle des fêtes :

Les travaux sont presque terminés, il reste un peu de peinture qui sera effectuée pendant les vacances de la Toussaint.

### **8. Organisation du 11 novembre :**

Les travaux ont été finis. Les pavés ont été nettoyés mais des trous sont apparus.

L'inauguration du monument aux morts aura lieu le 11 novembre 2021.

### **9. Informations et questions diverses :**

Le Sou des Ecoles remercie la commune pour le don d'argent suite à la vente de bois.

***Prochaines réunions du Conseil Municipal :***

***Vendredi 19 novembre à 20h30***

***Vendredi 17 décembre à 20h30***

***Prochaines réunions de Municipalité :***

***Vendredi 12 novembre***

***Vendredi 10 décembre***